

COMMUNE

**ST MAURICE DE GOURDANS**

DEPARTEMENT

**AIN**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D.FI.24-04-03**

Date convocation : 05.06.2024  
Nombre de conseillers présents et  
représentés : 22

Votants : 22  
Délibération publiée le : 17/06 /2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE  
DU PACTE DE TERRITOIRE AU TITRE DU DISPOSITIF « AIN TERRE DE VELO »  
CONCERNANT LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE**

Le treize juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

**PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Sandrine CROST, Martine PAVAILLER, Julien PERRIN, David RICHARD, Estelle SEGURA, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA,

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Didier BRAU (pouvoir à M. Mitanne) ; Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Y. Vençon) ; Loïc CALARD (pouvoir à N. Llambrich) ; Vanessa OLLIER (pouvoir à JC Rappy)

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Samuèle SALMON

**ABSENTS :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE  
DU PACTE DE TERRITOIRE AU TITRE DU DISPOSITIF « AIN TERRE DE VELO »  
CONCERNANT LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE**

Rapporteur : M. Rappy

M. Rappy, adjoint en charge des finances présente à l'Assemblée le programme financier pour la création d'une piste cyclable reliant le hameau de Pollet à Saint-Maurice-de-Gourdans.

D. AG.24-04-03

Il explique aux membres de l'Assemblée que la commune souhaite offrir à ses administrés un nouveau moyen de relier le hameau de Pollet au centre-ville de Saint-Maurice-de-Gourdans.

La piste cyclable serait en site propre et d'une longueur de 2.8 kilomètres.

Le projet de création de la piste cyclable consiste en une restructuration complète du profil de voirie afin de dégager l'espace nécessaire à l'intégration d'une piste cyclable.

Ces travaux, d'un montant global de 413 718.00 € HT se décomposent ainsi :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	Taux
Travaux de voirie	409 638.00	Autofinancement	143 718.00	35
Bureau d'étude	4 080.00	Emprunts	0.00	0
		Département de l'Ain	140 000.00	34
		Région	50 000.00	12
		CCPA	80 000.00	19
<b>TOTAL</b>	<b>413 718.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>413 718.00</b>	<b>100</b>

**APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR RAPPY ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides financières auprès des partenaires identifiés au plan de financement prévisionnel d'opération, en particulier dans le cadre de l'appel à projet « Pacte de Territoire – AIN TERRE DE VELO » pour les montants concernés,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **MANDATE** M le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités, et pour signer tous les documents et pièces nécessaires à ces demandes de subventions
- **DIT** que les crédits correspondants sont/seront inscrits aux BP 2024 et suivants

Pour : 22 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,  
Mme Saint Genis

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET